

Compte-Rendu Réunion du Conseil de Développement 27 septembre 2018

Le Conseil de Développement du Syndicat du Pays du Giennois s'est réuni le jeudi 27 septembre 2018 à 18H00, Salle de réunion, dans les locaux du Syndicat de Pays du Giennois, sous la présidence de Monsieur Gérard COUSIN.

Présents : M. Gérard COUSIN, M. Dominique de COURCEL, M. Pierre-Olivier VERGNOL, M. Sébastien DAVY, M. Dominique GEOFFRENET, M. Bernard LAFITTE, M. Julien de CLEDAT, M. Gérard COSSON, Mme Anne-Sophie PARIS (Directrice du Pays du Giennois) et Mme Noémie LEONARD (Chargée de mission au Pays du Giennois).

Absents excusés : Mme Nelly BERTONNIER, M. Xavier POUPAT, M. Jean-Marie SCHMITT.

Absents : M. Laurent GOUBET, Mme Hélène PITON, Mme Isabelle PERRETTE, M. Christophe LORSCH, Mme Béatrice PIGEON.

M. COUSIN ouvre la séance, remercie les participants de leur présence et excuse les absents. Il souhaite la bienvenue à M. de CLEDAT, nouveau membre du Conseil de Développement, et invite les participants à se présenter.

M. COUSIN présente l'ordre du jour :

- 1er bilan du questionnaire « mobilité » à destination des élus
- Réflexion sur la diffusion du questionnaire à destination des entreprises
- Elaboration du questionnaire « mobilité » à destination de la population

1- Premier bilan du questionnaire « mobilité » à destination des élus

Mme LEONARD présente aux membres présents les premiers résultats issus du dépouillement des questionnaires à destination des élus. (voir annexe).

Les résultats qui ressortent de cette première enquête présente la voiture commune le premier moyen de mobilité utilisé sur notre territoire.

De plus, le réseau de Bus Rémi est peu connu et utilisé et faiblement promu pour des moyens de mobilité interne au territoire.

Le vélo et la marche à pied sont uniquement utilisés pour des activités de loisirs.

- Le tourisme à vélo

A la lecture des résultats du questionnaire sur la question de l'incitation à l'utilisation du vélo comme mode de transport, les personnes interrogées pensent à 32% qu'il serait pertinent de soutenir l'achat de vélo électriques.

Les membres présents indiquent qu'il y a une aide d'Etat qui est déjà en place.

M. GEOFFRENET précise que cette aide à l'achat de vélo électrique tend à disparaître.

Note d'information du SMPG :

En effet, depuis le 1^{er} mars 2017 l'Etat participe à l'achat d'un vélo électrique.

Pour un achat effectué entre le 19/02/2017 et le 31/01/2018 : Le montant de l'aide est fixé à 20 % du coût d'acquisition, hors options, sans être supérieur à 200€.

Pour un achat à compter du 31 janvier 2018 : Le montant de l'aide de l'Etat complète le montant de l'aide allouée par une collectivité locale, sans jamais lui être supérieur (Cette aide ne peut être attribuée que s'il est possible en parallèle de bénéficier d'une aide à l'achat par une collectivité locale à son initiative).

Le cumul des deux aides est au maximum égal au plus faible des deux montants suivants:

- 20 % du coût d'acquisition
- 200 euros

Il serait utile de regarder si une aide de la part des collectivités a été mise en place sur notre secteur.

- Les transports en commun

M. LAFITTE indique que l'arrêt de bus situé à la gare de Gien est très mal matérialisé. Il se trouve sur le parking servant de gare routière aux bus scolaires. Il suggère que chaque arrêt de bus Rémi soit doté d'un panneau d'information sur les horaires et que la visibilité soit améliorée.

M. LAFITTE ajoute que des problèmes d'accès au bus pour les personnes handicapées ont été constatés. Pour exemple, cet été une touriste étrangère à mobilité réduite a souhaité prendre le bus Rémi à Ouzouer-sur-Trézée mais l'accès lui a été refusé car elle n'avait pas réservé sa place.

M. COUSIN lui indique qu'il est en effet important de faire remonter ce type de problème. Il précise que les transports sont devenus une compétence régionale et que la Région Centre-Val de Loire souhaite retravailler l'organisation du réseau en fonction des besoins des usagers. C'est pourquoi, le travail du Conseil de Développement sur la mobilité est important afin que les données recueillies soit prises en compte par la Région.

M. de COURCEL estime, comme la majorité des élus qui ont répondu au questionnaire, que la question du cadencement est essentielle pour augmenter la fréquentation.

M. de CLEDAT est d'accord mais il ajoute que le prix est une variable importante à prendre en compte dans la fréquentation des transports en commun. Il indique que le coût du trajet en train Gien-Paris à 24 euros est assez élevé.

M. COUSIN précise que si le billet de train est acheté à l'avance il est possible de bénéficier de tarifs avantageux.

- Le covoiturage

M. LAFITTE indique qu'il serait pertinent d'avoir une plateforme de covoiturage à l'échelle locale car au départ de Gien il est difficile de trouver du monde pour faire du covoiturage : Gien en direction d'Orléans.

M. COUSIN est d'accord avec ces propos mais il souhaite savoir s'il existe des choses au niveau du Département du Loiret. Pour exemple, voir ce qu'il se fait dans le Département de la Sarthe <https://www.idvroom.com/covoiturage-departement/trajet-sarthe>

- Attentes des élus

M. GOEFFRENET pense qu'il est difficile pour les élus de savoir les besoins de leur population.

Mme LEONARD lui répond qu'il sera intéressant de comparer les questionnaires des élus et celui à destination de la population.

M. COSSON indique qu'il aurait été pertinent de poser le questionnaire au Conseil Municipal et pas seulement à un seul élu. Cela aurait permis d'avoir des réponses plus complètes.

Au regard des réponses du questionnaire, M. de COURCEL considère qu'il y a une réflexion à mener afin d'augmenter la fréquentation des transports en commun qui sont délaissés au profit de la voiture personnelle.

M. COUSIN conclut sur le fait qu'il y a une prise de conscience à avoir en matière de mobilité et que les comportements doivent changer.

2- Réflexion sur la diffusion du questionnaire à destination des entreprises

Le questionnaire à destination des entreprises est projeté aux participants.

M. de COURCEL et M. de CLEDAT se demandent si les entreprises possèdent les données nécessaires pour répondre à ce questionnaire.

M. de CLEDAT suggère d'ajouter une case « ne sait pas » en choix de réponses afin de ne pas biaiser les réponses si la personne interrogée estime ne pas pouvoir répondre.

Les membres présents partagent son point de vu. Une case « ne sais pas » sera ajoutée pour chaque choix de réponse si cela s'applique à la question.

M. LAFITTE indique qu'il faudrait ajouter une question sur la mise en place par l'entreprise de solutions incitant les employés à faire du covoiturage (voir question 5.2).

Une question sur ce point sera ajoutée au questionnaire.

En ce qui concerne la diffusion de ce questionnaire, M. COUSIN indique qu'il souhaiterait que le MEPAG aide le Pays du Giennois à diffuser ce questionnaire.

M. de COURCEL s'occupe de cette question car il y a environ 85 entreprises adhérentes au MEPAG, cela en faciliterait la diffusion.

Mme PARIS indique que le Pays du Giennois réalisera un fichier entreprise non adhérentes au MEPAG afin de leur envoyer le questionnaire. Les deux fichiers seront complémentaires.

M. COUSIN insiste, également, sur le fait qu'il convient de tester le questionnaire sur 4 ou 5 entreprises avant de l'envoyer.

3- Elaboration du questionnaire « mobilité » à destination de la population

En ce qui concerne la diffusion de ce questionnaire, M. COUSIN indique que compte-tenu des frais d'envois qui sont assez élevés, la distribution ne pourra pas se faire avec la distribution du « Connex Cité ».

M. GEOFFRENET propose que chaque commune qui le peut, puisse mettre le questionnaire dans les boites aux lettres de ses habitants.

M. de CLEDAT indique qu'il faut aussi le partager sur la page Facebook de Pays du Giennois et sur les sites internet des communes.

Mme PARIS acquiesce et ajoute qu'il est aussi possible de réaliser un article dans la presse et de faire un encart publicitaire. Elle indique également que le Pays du Giennois va accueillir une stagiaire qui pourra réaliser des enquêtes téléphoniques ou se rendre sur les marchés du Pays pour interroger la population.

Les questionnaires seront modifiés selon les remarques du jour. Une nouvelle version sera proposée lors de la prochaine réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 20h10.

La prochaine réunion est fixée au **08 novembre 2018**, à 18h00 au Syndicat Mixte du Pays du Giennois.



**M. Gérard COUSIN,
Président du Conseil de Développement
du Pays du Giennois**